

RÉUNION DU 17 FEVRIER 2012

Le dix-sept février deux mille douze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le sept février deux mille douze, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique DHORNE, Maire.

Etaient présents: Gilles LEROUX ; Francine DELPIERRE-DESPLANCHES ; Jean-Paul MOLIN ; Anita CORON ; Francis ANDRIEU ; Michaël BOURSE ; André BURGER ; Dominique HESDIN ; Michel BROTTTE; Philippe BOYENVAL ; Laurence LESTIENNE ; Marcel LEVEQUE ; Christine LEMPEREUR ; Christiane CLAISSE.

Secrétaire de séance : Anita CORON

Compte rendu affiché le : 24 février 2012

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il retire de l'ordre du jour le point n°5 : "Travaux au n°39 de la rue de Paris suite à la servitude de vue".

En effet, des récentes modifications ayant été apportées à ce dossier, celui-ci n'est pas suffisamment complet pour être soumis à la délibération du Conseil Municipal.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 21 OCTOBRE 2011.

☞ Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL.

Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal que la personne occupant le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe en charge du secrétariat de mairie, a été admise à l'examen professionnel d'accès au cadre d'emploi des rédacteurs. Elle est inscrite sur la liste d'admission à cet examen à compter du 18 octobre 2011 et est donc promouvable au grade de rédacteur territorial. Il serait donc souhaitable de procéder à la création d'un emploi de rédacteur territorial en charge du secrétariat de mairie, d'une durée hebdomadaire de 22 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*
 - Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*
 - Vu le décret n°95-25 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,*
 - Vu le décret n°95-26 du 10 janvier 1995 portant échelonnement indiciaire applicable aux rédacteurs territoriaux,*
- Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,*

DECIDE

- 1 - de créer à compter du 1^{er} avril 2012 un poste de rédacteur (catégorie B), de 22 heures hebdomadaires, l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,*
- 2 - de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,*
- 3 - les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget 2012 de la commune.*

III - ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal son souhait d'acquérir un défibrillateur pour l'installer, à la disposition des hébécourtois, à l'extérieur de la mairie.

Le CCAS a organisé une tombola et participe ainsi à cet achat à hauteur de 509.20€, l'association Hébécourt Sport

et Animations a fait don de 200€ et le comité des Fêtes d'Hébecourt de 100€.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de finaliser l'achat du défibrillateur et de ses accessoires (armoire extérieure comprise) pour un montant de 1 392.00 € HT, soit 1 664.83 € TTC.

Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil Municipal que le coût prévu initialement était plus élevé mais que la commune bénéficie du tarif appliqué au marché qu'Amiens Métropole a conclu avec la société DEFIBTECH.

Il faut y ajouter, de plus, les frais d'alimentation électrique pour un montant de 159.44€ HT, soit 190.69€ TTC, devis de la société JPELEC.

Le Conseil Municipal:

- donne son accord pour l'achat du défibrillateur auprès de la société DEFIBTECH pour un montant de 1 664.83€ TTC ;
- décide de l'installation de son alimentation électrique auprès de la société JPELEC pour un montant de 190.69€ TTC,
- s'engage à inscrire cette somme au Budget Primitif 2012 qui sera voté prochainement.

IV - ACQUISITION D'UN REFRIGERATEUR POUR LA SALLE COMMUNALE.

Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal l'état de dégradation avancé du deuxième réfrigérateur de la salle communale.

En accord avec Mme CORON, responsable de la salle, il propose son remplacement à l'identique. Le coût de cet achat ne devrait pas dépasser 800€ TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un réfrigérateur pour la somme de 800€ TTC et s'engage à inscrire cette somme au Budget Primitif 2012 qui sera voté prochainement.

V - SUBVENTION 2012 AU COMITE DES FETES D'HEBECOURT.

Comme l'année passée, Monsieur le Maire propose une subvention de 1 950 € (dont 400€ pour les tickets de manège offerts aux enfants par la municipalité lors de la Fête du Village).

Mme CORON et M. HESDIN, tous deux membres du bureau du Comité des Fêtes d'Hébecourt, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder au Comité des Fêtes d'Hébecourt une subvention d'un montant de 1 950 € et s'engage à inscrire cette somme au budget primitif 2012 qui sera voté prochainement.

VI - SUBVENTION 2012 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le vote du budget primitif du C.C.A.S. est suspendu au vote de celui de la commune. En effet, la subvention communale faisant partie intégrante du budget primitif du C.C.A.S., celui-ci ne peut voter son budget avant celui de la commune, sauf si le Conseil Municipal délibère auparavant et s'engage à inscrire ladite subvention au prochain budget.

Pour éviter cette attente, il propose au Conseil Municipal de voter dès à présent la subvention au C.C.A.S.

Mme Francine DELPIERRE-DESPLANCHES, présidente du C.C.A.S. par délégation du Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale d'Hébecourt une subvention d'un montant de 1 900 € et s'engage à inscrire cette somme au Budget Primitif 2012 qui sera voté prochainement.

VII - CONVENTION POUR UN FONDS DE CONCOURS DESTINE A L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG AVEC AMIENS METROPOLE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son engagement envers Amiens Métropole de participer à l'aménagement du Centre Bourg - Traverse d'agglomération par la RD 1001.

Le principe de participation se fait sous la forme d'un fonds de concours (loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) pour une participation à hauteur de 30% des dépenses réalisées HT ou un montant maximum de 195 000€.

Pour ce faire, une convention doit être signée entre la commune et la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours avec Amiens Métropole et ainsi que tous les documents y afférant.

VIII - COMPTE ADMINISTRATIF 2011.

Monsieur le Maire se retirant momentanément, Monsieur Gilles LEROUX assurant la présidence pendant le vote, A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2011 arrêté de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	244 029.77€
Recettes	288 465.17€
Excédent	44 435.40€

Section d'investissement :

Dépenses	70 632.28€
Recettes	74 471.51€
Excédent	3 839.23€

Excédent global 48 274.63€

IX - COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR MUNICIPAL.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2011,

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion du budget général dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

X - AFFECTATION DU RESULTAT 2011 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Budget Général	Reports de l'exercice 2010	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2011	Résultat cumulé de l'exercice 2011	Restes à réaliser 2011	Chiffre 2011 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	72 436.29		3 839.23	76 275.52	135 704.00	- 59 428.48
FONCTIONNEMENT	82 325.45	47 702.71	44 435.40	79 058.14	-	79 058.14
TOTAL	154 761.74	47 702.71	48 274.63	155 333.66		19 629.66

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget général comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE FONCTIONNEMENT AU 31/12/11 : 79 058.14 €

Affectation obligatoire :

Couverture du besoin de financement (RI 1068)..... 59 428.48 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (RI 1068) : 0.00 €

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (RF 002) : 19 629.66 €

TOTAL AFFECTE A L'ARTICLE RI 1068 : 59 428.48 €

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011 (DF 002) : 0.00 €

XI - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Permanences aux élections présidentielles.

M. le Maire demande aux conseillers de s'inscrire sur les tableaux des 22 avril et 06 mai 2012 pour tenir le bureau de vote.

2/ Schéma départemental de coopération intercommunale.

M. le Maire fait lecture de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2011.

- les SIER (dont celui auquel la commune est adhérente) seront dissout pour être regroupés au sein de la FDE80 transformée en SIVOM à la carte.

- le SMIVOS de Vers sur Selle et Bacouël sur Selle sera dissout. Pour le SISCO de Grattepanche Rumigny Hébecourt, restant isolé après cette dissolution, la proposition est suspendue et extraite de la partie prescrite du Schéma dans la perspective de la formulation par les élus de nouvelles propositions de rationalisation.

3/ Contrôles scientifique et technique des archives communales.

M. le directeur des Archives Départementales et M. SENEÉ, conservateur, ont été reçus par M. le Maire le 14 novembre 2012 et ont contrôlé les archives communales.

M. le Maire fait lecture du compte-rendu effectué par ces messieurs (courrier du 13/12/2011).

Au cours de leur visite, ils ont trouvé le premier cadastre napoléonien de la commune, très endommagé par l'humidité car il était contre un mur au fond du placard de l'entrée de la mairie derrière des registres cadastraux et autres documents, eux aussi soumis à l'humidité mais sans autant de dégâts.

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il va donc falloir :

- 1/ redescendre les archives qui avaient été mises dans le grenier de l'école (trop humide) dans le bureau des adjoints ;
- 2/ faire réaliser des travaux dans le placard à droite dans le hall de la mairie ;
- 3/ brosser les couvertures extérieures des registres cadastraux et autres qui ont été mis à sécher lors de leur découverte par le service des Archives Départementales, puis de les archiver également dans le bureau des adjoints, à plat ;
- 4/ faire réaliser un devis pour tenter de rénover le cadastre napoléonien ;
- 5/ faire réaliser un devis pour rénover les plus vieux registres des comptes-rendus du Conseil Municipal.

4/ PLH d'Amiens Métropole.

Le Programme Local de l'Habitat d'Amiens Métropole a été approuvé définitivement le 15 décembre 2011.

5/ Lettre du Président du SISA.

M. le Maire fait lecture du courrier du Président du SISA du 13 décembre 2011 qui se plaint de l'absence des délégués communaux aux assemblées générales.

Le quorum n'est pas atteint de plus en plus souvent.

De plus, il demande les adresses mail de chaque délégué pour pouvoir les prévenir des réunions plus rapidement.

Mmes CORON, LESTIENNE et LEMPEREUR, déléguées de la commune au SISA, signalent à Monsieur le Maire que :

- les convocations aux réunions leur sont régulièrement envoyées 3 voire 4 jours avant la réunion accompagnées des comptes-rendus de la séance précédente uniquement. Les documents préparatoires leurs sont remis pendant les réunions ;
- les réunions du SISA sont toujours programmées le mercredi à 18h30 : il est difficile d'y être présentes si tôt ;
- leurs adresses mail ont bien été transmises au secrétariat.

Mme LESTIENNE indique que si les réunions continuent à être fixées le mercredi à 18h30, du fait de sa nouvelle activité professionnelle, elle ne pourra plus y assister.

Mme DELPIERRE-DESPLANCHES regrette les termes employés par le Président du SISA et demande à M. le Maire de lui faire une réponse relatant les griefs des déléguées communales.

6/ DETR 2012 (ancienne DGE)

M. le Maire signale que, cette année, la DETR n'a pas été mise à l'ordre du jour car la commune avait la possibilité de reporter la demande faite pour l'année 2011, sur les travaux de rénovation de la mairie.

7/ Population légale à compter du 01/01/2012.

La commune compte officiellement 510 habitants.

8/ Téléthon 2011.

Les Comités des Fêtes des communes de Rumigny, Grattepanche et Hébecourt ont remis un chèque de 8546.26€ à l'association AFM.

9/ Lettre FDE du 04/01/2012

Le rapport d'activité 2010 de la FDE est consultable en mairie.

10/ Marchés publics - Dispense de procédure - Nouveau seuil.

Le nouveau seuil est fixé à 15 000€ HT.

11/ Proposition SICAE pour le gaz propane.

La société mandataire du SIER avait proposé que la mairie soit initiatrice du projet en alimentant tous les bâtiments communaux en gaz (fioul et électricité actuellement).

La commission travaux et urbanisme a étudié le dossier mais n'a pas jugé cette proposition intéressante pour les finances communales. Un courrier va être envoyé à la SICAE.

12/ Travaux de proximité 2012.

Dans le cadre des travaux de proximité 2012, la communauté sud d'Amiens Métropole a décidé la création d'une chicane rue de Rumigny pour 32 000€.

13/ Lettre SFR du 20/12/2011.

SFR et Orange se sont associés pour permettre le déploiement de la fibre optique dans les territoires ruraux. L'engagement pris par les deux signataires est d'achever la couverture de chaque commune dans les cinq ans qui suivent l'initialisation des déploiements sur celle-ci.

14/ Lettre sur le SIG d'Amiens Métropole.

Amiens Métropole signale que le Système d'Information Géographique est accessible à toutes les communes de la métropole et que celles-ci, si elles détiennent des plans utilisables, peuvent enrichir les données cartographiques métropolitaines.

15/ Réunion avec le Conseil Général le 12/12/11

Les subventions du Conseil Général au titre de la PACTE 2012-2014 ont été modifiées. Pour les subventions, IDEAL, le dispositif devient pluriannuel (3 ans) ; la base subventionnable est passée à 60 000€ et le taux à 20% (soit un maximum triennal de 12 000€).

16/ La date du prochain "pot des nouveaux arrivants" a été fixée au 12 octobre 2012 à 19h00.

17/ Travaux au n°39 rue de Paris suite à la servitude de vue.

M. MOLIN rappelle que le POS de 2001 avait mis en "emplacement réservé" une partie de la parcelle pour la mise en valeur du pôle puits/église/mare.

Le 09 juillet 2004, le Conseil Municipal a voté une servitude de vue permettant de révéler l'ensemble du flan nord de l'église par la création d'un muret avec grille.

Cette réalisation est aux frais de la commune. Etant donné que les travaux d'aménagement des trottoirs par Amiens Métropole vont bientôt commencer, la commission a réfléchi sur le dossier et a proposé un aménagement au propriétaire. Celui-ci a émis l'idée de construire un garage en lieu et place de son entrée et donc un portillon est nécessaire.

M. MOLIN a demandé de nouveaux devis intégrant le portillon.

La commission aimerait également mettre en valeur l'église par un nouvel éclairage. Les devis sont également en cours.

18/ Courrier du Conseiller Général du 06/02/2012.

Le Conseil Général de la Somme a voté la réalisation de travaux de rénovation de la voirie sur la RD1001 entre Dury et Hébecourt pour 52 900€ et entre Hébecourt et SaintSauflieu pour 34 500€.

Tour de table :

* J-P. MOLIN : Il n'aura échappé à personne qu'une partie des briquettes de parement de la salle communale sont tombées. Il s'agirait de malfaçon au niveau de la pose. Les déclarations aux assurances ont été faites et les experts sont passés. Nous sommes en attente des conclusions d'expertises.

* D. HESDIN : Signale que les passages piétons dans la commune ne sont pas signalés (il n'y a pas de panneaux ou insuffisants), ce qui n'incite pas les conducteurs à laisser le passage aux piétons et se révèle dangereux pour eux.

Mme LESTIENNE approuve cette remarque et aimerait que le bus du Syndicat Scolaire s'arrête aux arrêts de bus de la rue de Rumigny pour éviter aux enfants habitant le sud du village d'avoir à traverser la RD1001, source de dangers permanents pour les jeunes rentrant de l'école sans accompagnement.

Cela paraît difficilement réalisable car les enfants pris en charge par le Regroupement Scolaire sont déposés uniquement dans l'enceinte de l'école et laissés à la garde obligatoire d'un adulte pour les moins de 6 ans.

M. le Maire indique que l'emplacement de certains passages piétons devrait être modifié et que leur signalisation devrait entrer dans le cadre des aménagements de la RD1001 par Amiens Métropole.

Il signale aussi qu'il avait insisté pour obtenir une résine de couleur au niveau de la mairie/école/crèche sur la chaussée mais que, comme le Conseil Général attend la fin les travaux d'Amiens Métropole pour refaire la couche de roulement, ces travaux sont reportés sur la troisième tranche.

M. HESDIN demande également à quoi sert la chicane réalisée dernièrement par Amiens Métropole à l'entrée nord du village. Question que se posent également beaucoup d'Hébecourtois et autre usagers de la RD1001 : la chicane ne semble aucunement imposer de réduction de vitesse aux véhicules car la chaussée reste trop large.

M. le Maire rappelle que la largeur des voies a été imposée par le Conseil Général qui doit prendre en compte le fait que la RD1001 est une voie empruntée par les convois exceptionnels.

M. MOLIN et lui espèrent obtenir une impression de rétrécissement avec les plantations qui seront faites prochainement le long de la chicane.

* M. BROTTTE rebondit sur la question des passages piétons et pense particulièrement à celui entre le pôle mairie/école et la crèche. Il demande s'il ne serait pas possible d'y faire poser des coussins berlinois afin de réellement casser la vitesse des véhicules à cet endroit particulièrement dangereux et fréquenté quotidiennement par les parents et enfants de l'école et de la crèche. Il signale également de caractère dangereux de la sortie du parking de la crèche et demande s'il n'existe pas de solution car tout est lié à la vitesse des véhicules sur cette portion de route.

Mme DELPIERRE-DESPLANCHES se souvient qu'il avait été question de mettre cette zone en "zone 30" mais cette proposition n'avait pas été retenue.

M. le Maire répond :

- qu'une étude d'aménagement sécuritaire de la traversée du village a été réalisée par Iris Conseil et approuvée par le Conseil Municipal le 11 juin 2010 ;

- que les services d'Amiens Métropole ont utilisé cette étude pour mettre en œuvre l'aménagement des trottoirs ;

- qu'une réunion publique a eu lieu en fin d'année 2011 avec les riverains concernés par la première tranche qui va être réalisée par Amiens Métropole.

M. BROTTTE, sans remettre en question, ni critiquer les décisions prises auparavant, trouve qu'il serait intéressant de reposer la question (la Route Nationale est devenue Route Départementale) étant donné que de nouvelles technologies concernant la sécurité routière voient le jour régulièrement (feux tricolores à détection de vitesse, par exemple).

Il vaudrait mieux demander à nouveau et ne passer à côté d'aucune solution plutôt que d'être mis en cause en cas d'accident.

Si les solutions proposées ne peuvent être appliquées à la RD1001, M. BROTTTE voudrait que le Conseil Municipal puisse en connaître les raisons.

Mme CLAISSE émet l'idée d'installer un radar pédagogique au niveau de la mairie pour sensibiliser les conducteurs.

Séance levée à 22h50.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

M. DHORNE	M. LEROUX	Mme DELPIERRE- DESPLANCHES	M. MOLIN	Mme CORON
M. ANDRIEU	M. BOURSE	M. BURGER	M. HESDIN	M. BROTTTE
M. BOYENVAL	Mme LESTIENNE	M. LEVEQUE	Mme CLAISSE	Mme LEMPEREUR